

N°2024-09/69B

---

**Objet : CONTRATS DE PRET AVEC LA BANQUE POSTALE.**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	8
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absent excusé :** Nathalie PINEAU, Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Jean ROMEO

**Date de convocation :** 11 septembre 2024

---

Le Président expose à l'assemblée,

Afin de faire face aux besoins de financement d'un programme de travaux réseaux et voirie, il est proposé au Bureau de contracter deux prêts avec La Banque Postale selon les propositions suivantes :

- ✚ Score Gissler : 1A
- ✚ Montant du prêt budget EAU: 1 000 000.00€
- ✚ Durée : 20 ans
- ✚ Périodicité : trimestrielle
- ✚ Taux fixe : 3.37 %
- ✚ Amortissement : constant
- ✚ Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours
- ✚ Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- ✚ Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18/11/2024, en une seule fois avec versement automatique à cette date
- ✚ Frais de dossier : 1 000 € (0.10% du montant du contrat de prêt)

- ✚ Score Gissler : 1A
- ✚ Montant du prêt budget général : 2 000 000.00€
- ✚ Durée : 20 ans
- ✚ Périodicité : trimestrielle
- ✚ Taux fixe : 3.37 %
- ✚ Amortissement : constant
- ✚ Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

- ✚ Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- ✚ Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18/11/2024, en une seule fois avec versement automatique à cette date
- ✚ Frais de dossier : 2000 € (0.10% du montant du contrat de prêt)

**LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

✚ **ACCEPTÉ** de contracter un prêt de 1 000 000,00 €, pour le budget Eau et un prêt de 2 000 000 €, pour le budget principal auprès de La Banque Postale ;

✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les contrats à intervenir ;

✚ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement des échéances sont prévus aux budgets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

